



Règlement Verticale de la Tour Eiffel 2020

Toute inscription à La Verticale de la tour Eiffel® de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® 2020 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1 EPREUVE

La Verticale de la tour Eiffel® est une course chronométrée dont l'objectif est l'ascension des 2 premiers niveaux de la tour Eiffel, soit 665 marches à gravir pour un dénivelé positif de 116 mètres.

L'épreuve se déroulera le mercredi 11 mars 2020 entre 20h10 et 22h20 en 3 temps :

- 1^{ère} manche de qualifications
- 2^{ème} manche de qualifications
- Finale

Pour les qualifications :

Chaque participant prendra le départ de manière individuelle à la manière d'un contre-la-montre suivant un ordre établi par l'organisation.

Les temps de la première et de la deuxième manche se cumulent afin d'établir un classement de référence, base de la qualification pour la finale.

Pour la finale :

A l'issue des qualifications, les 10 premières femmes et les 20 premiers hommes pourront participer à la finale.

La finale se déroulera sur le format de la poursuite. L'athlète ayant réussi le meilleur temps cumulé des 2 manches de qualifications partira en premier avec l'avance prise sur le deuxième, et ainsi de suite.

	LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL Mercredi 11 mars 2020				
	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	Description	Nb participants	Format
COMPET FEMMES	20:10:00	20:20:00	Qualifications - Manche 1	environ 35	1 départ / 10sec
COMPET HOMMES	20:20:00	20:35:00	Qualifications - Manche 1	environ 95	1 départ / 10sec
COMPET FEMMES	20:50:00	21:00:00	Qualifications - Manche 2	environ 35	1 départ / 10sec
COMPET HOMMES	21:00:00	21:15:00	Qualifications - Manche 2	environ 95	1 départ / 10sec
COMPET FEMMES	21:50:00	22:00:00	FINALE	10	Poursuite
COMPET HOMMES	22:00:00	22:20:00	FINALE	20	Poursuite

2 PARTICIPATION

La Verticale de la tour Eiffel® regroupe 131 participants répartis comme suit :

- 40 coureurs élités provenant du monde du running (courses d'ascension, Trail « km vertical », Trail, course sur route, course sur piste, ...) => désignés dans le règlement Chapeau A
- 81 coureurs tirés au sort à la clôture des pré-inscriptions à la course => désignés dans le règlement Chapeau B



- 10 coureurs sélectionnés directement par l'organisation sous forme de wildcard => désignés dans le règlement Chapeau C

Les 40 coureurs élites (chapeau A) seront sélectionnés par un comité d'experts, à la suite de leur pré-inscription. La date de désignation des coureurs du chapeau A est fixée au 17 décembre 2019.

La pré-inscription à La Verticale de la tour Eiffel® pour les 81 coureurs tirés au sort (chapeau B) est ouverte sous conditions (voir conditions d'inscription à La Verticale de la tour Eiffel® – Chapeau B) à toute personne, homme ou femme, née en 2000 ou avant (catégories espoirs à vétérans), licenciée ou non.

3.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL® - CHAPEAU A

Pour les 40 coureurs élites issus du chapeau A, 2 conditions doivent être réunies afin de participer à la sélection du comité d'experts :

- Etre pré-inscrit à la Verticale de la tour Eiffel®
- Remplir certaines conditions de performances / courses passées (voir chapitre 4)

Les coureurs du chapeau A non-sélectionnés par le comité d'experts seront automatiquement transférés dans le chapeau B.

3.2 CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL® - CHAPEAU B

Pour les 81 coureurs issus du chapeau B, 2 étapes sont nécessaires et indissociables pour la validation d'une inscription à La Verticale de la tour Eiffel® :

- La pré-inscription suivie d'un tirage au sort
- L'inscription définitive

3.2.1 PRE-INSCRIPTION ET TIRAGE AU SORT

2 conditions doivent être réunies afin de participer au tirage au sort de La Verticale de la tour Eiffel® :

- Etre pré-inscrit à La Verticale de la tour Eiffel®
- Remplir certaines conditions de performances / courses passées (voir chapitre 4)

3.2.2 INSCRIPTION DEFINITIVE SUITE AU TIRAGE AU SORT FAVORABLE

Le tirage au sort des 81 coureurs préinscrits du chapeau B s'effectuera le 19 décembre 2019 suite à la validation des pré-inscriptions.

Les participants tirés au sort suite à la pré-inscription disposent d'un délai compris entre le 19 décembre (suite à l'annonce officielle des tirés au sort) et le 31 janvier 2020 à 11h59, afin de confirmer leur inscription à la Verticale de la tour Eiffel® sur leur compte membre en ligne (<http://verticaletoureffel.runforyou.fr/>)

La copie de la licence (FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP) 2019-2020 ou un certificat médical avec la mention « **Non contre-indication au sport en compétition** » datant de moins d'un an (donc postérieur au 11 mars 2019) est exigé pour validation définitive de l'inscription (voir chapitre 7).



3.3 CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL® - CHAPEAU C

Pour les 10 coureurs sélectionnés directement par l'organisation, 2 étapes sont nécessaires et indissociables pour la validation d'une inscription à La Verticale de la tour Eiffel® :

- Etre pré-inscrit à la Verticale de la tour Eiffel®
- Remplir certaines conditions de performances / courses passées (voir chapitre 4)

4 CONDITIONS DE PERFORMANCE / COURSES PASSEES

Afin de pouvoir participer à La Verticale de la tour Eiffel®, il faut remplir au minima les performances de chronométrage ci-dessous sur 1 course officielle dans un délai de 2 ans avant le 6 décembre 2019 à 11h59 :

Courses d'escaliers :

Toute personne finir d'une course d'escaliers d'au moins 700 marches a la possibilité de se préinscrire

Courses ascensionnelles :

- Km Vertical : Finisher

Courses sur route :

- 10 km : Temps strictement inférieur à 50 min (12.0 km/h)
- 20 km : Temps strictement inférieur à 1h49min (11.0 km/h)
- 21,1 km : Temps strictement inférieur à 1h54min (11.0 km/h)
- 42,2 km : Temps strictement inférieur à 4h13min (10.0 km/h)

Trails :

Toute personne finir d'un Trail d'une distance minimale de 45 km a la possibilité de se préinscrire.

Toute performance doit être justifiée via un diplôme ou résultat officiel de l'épreuve réalisée délivré par l'organisation compétente.

Le coureur doit s'assurer qu'il apparaît bien dans le document fourni lors la pré-inscription et que son NOM et son Prénom soient bien orthographiés.

En cas de déclaration inexacte, non conforme au règlement ou mensongère, l'organisation se réserve le droit d'annuler la pré-inscription du coureur sans remboursement des droits d'engagement.

5 ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à La Verticale de la tour Eiffel® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement.

6 NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS A LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL®

131 participants

7 INSCRIPTION

Les pré-inscriptions et les inscriptions définitives se font uniquement en ligne à partir du site Internet de La Verticale de la tour Eiffel® : verticaletoureiffel.fr



Période d'engagement : du 3 octobre 2019 au 6 décembre 2019 à 11:59

Droits d'engagement : Pré-inscription : 10€⁽¹⁾ / personne

Pré-inscriptions en ligne : [Cliquez ICI](#)

(1) **En cas de tirage au sort favorable**, le participant en sera informé par email et devra définitivement valider son inscription au plus tard le 31 janvier 2020 à 11h59 en versant un complément de 50€.

En cas de tirage au sort défavorable, la totalité des droits d'engagement déduits des frais d'inscription (1 euro) sera reversée à une association caritative (Les Bonnes Fées - www.lesbonnesfees.fr) et ne donnera en aucun cas droit à un remboursement.

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription définitive) ou déposer sur son **compte membre** (possible jusqu'au 31 janvier 2020)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course (soit postérieur au 11/03/2019)
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA) 2019-2020
- Soit une copie de sa licence (FSCF, FSGT, UFOLEP) 2019-2020

Afin de vous faciliter la tâche et d'éviter tout litige lors de sa validation, nous vous proposons de télécharger un modèle de certificat médical (que vous pourrez d'ailleurs réutiliser sur d'autres courses) :

[Cliquez ici pour télécharger le modèle de certificat médical](#)

Déposer mon certificat médical sur mon compte membre en [cliquant ici](#).

OBLIGATOIRE

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée après le 31 janvier 2020. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation sera envoyé pour confirmer l'inscription définitive.

Une fois la date passée du 31 janvier 2020 ou sans accusé de réception du document en question, l'inscription sera annulée et n'ouvrira droit à aucun remboursement de droits d'engagement.

Pour être valable, le certificat médical doit **obligatoirement** comporter la mention de « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** » ou « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** »

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Un accusé de réception est adressé par mail, et la confirmation des inscriptions pourra se faire également sur le site Internet de la course.

8 ANNULATION D'UNE INSCRIPTION A LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL®

En cas d'annulation, la totalité des droits d'engagement des pré-inscriptions (10€) et/ou des inscriptions définitives (60€) déduits des frais de dossier sera reversée à une association caritative définie ultérieurement et ne donnera en aucun cas droit à un remboursement.



9 EQUIPEMENT POUR LA VERTICALE DE LA TOUR EIFFEL®

Equipement obligatoire fourni par l'organisation :

- Chasuble,
- Dossard,
- Puce pour le chronométrage,
- Bracelet.

Equipement à fournir par le coureur :

- Tee-shirt de course à pied,
- Short ou collant,
- Une paire de chaussure de running,
- Paire de gants (très fortement conseillé pour accroche à la rambarde des escaliers).

Afin d'éviter les chutes d'objet pendant l'ascension de la tour Eiffel, l'organisation interdit tout autre objet ou équipement que ceux mentionnés ci-dessus (Téléphone, appareil photo, caméra sont strictement interdits).

Un contrôle du matériel sera effectué juste avant le départ de chaque coureur.

10 CHASUBLES, DOSSARDS ET BRACELETS

Une chasuble, un dossard et un bracelet seront remis aux participants sur présentation d'une pièce d'identité.

Le retrait des dossards s'effectuera sous le chapiteau situé dans l'enceinte du Centre Sportif Emile Anthoine le mercredi 11 mars 2020 entre 18h00 et 19h30.

La chasuble, le dossard ainsi que le bracelet doivent être conservés pendant toute la durée de la course. Ils servent de laissez-passer à l'entrée du Pilier Sud de la tour Eiffel ainsi qu'au ravitaillement d'après-course.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

11 BRIEFING COUREURS

Un briefing énonçant les consignes de course et de sécurité sera organisé le **mercredi 11 mars 2020 à 19h30** au Stade Emile Anthoine (même lieu que la remise de la chasuble, du dossard et de la puce).

La présence de tous les coureurs est obligatoire.

12 PUCES POUR LE CHRONOMETRAGE

Lors de la remise des dossards, une puce électronique est remise individuellement à chaque coureur pour permettre le chronométrage. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce. Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce,



- perte de la puce,
- dégradation de la puce,
- port de la puce non conforme.

13 SACS COUREURS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent apporte son propre sac de 30 litres maximum destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes,...). Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

- Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer entre 18h00 et 19h45 le mercredi 11 mars 2020 au Centre Sportif Emile Anthoine dans l'endroit prévu à cet effet. Aucun sac coureur ne sera accepté par l'organisation en dehors de ces horaires.
- La récupération des sacs se fait au même endroit que la dépose. Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, uniquement sur présentation de la chasuble avec dossard et du bracelet ou carte d'identité. Les sacs sont remis jusqu'à minuit le même jour. Au-delà de cet horaire, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation, au 33 rue Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux (92130).
- Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'organisation dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la manifestation, au-delà de cette période le contenu ces mêmes sacs seront donnés à des associations caritatives.

14 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des équipes médicales seront présentes aux 3 zones suivantes sur le parcours : parvis, plate-forme du 1^{er} étage et plate-forme du 2^{ème} étage. Les 2 postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Des secouristes seront également présents sur des paliers intermédiaires tout au long du parcours.

Une équipe de secours (binôme) sera positionnée le mercredi 11 mars 2020 de 19h30 à 22h30 dans la salle Gustave Eiffel.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

15 POSTE DE CHRONOMETRAGE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des postes de chronométrage sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours : pilier de départ, plate-forme du 1^{er} étage et plate-forme du 2^{ème} étage.



Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès à la zone de point d'eau. La zone de point d'eau est située au niveau 2. Un ravitaillement et une collation d'après course sous forme d'un buffet sont servis au Gymnase Emile Anthoine à tous les participants de La Verticale de la tour Eiffel®.

16 BARRIERES HORAIRES

Afin de garantir la sécurité des coureurs, des barrières horaires établies sur le temps total d'ascension sont mises en place par l'organisation :

Niveau 1 (330 marches) : 8 minutes

Tout coureur mis hors épreuve ne pourra poursuivre son parcours et devra redescendre au Parvis de la tour Eiffel en suivant les consignes de l'organisation.

17 DOUCHES

Il est possible pour les participants de La Verticale de la tour Eiffel® de prendre une douche à Paris au centre sportif Emile Anthoine.

18 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Un participant désireux d'abandonner peut conserver son dossard, ce qui lui permettra d'entrer dans le Centre Sportif Emile Anthoine afin d'obtenir l'accès au buffet.

Le rapatriement vers le parvis devra se faire par les ascenseurs et devra se faire dans le respect des autres participants toujours en course en suivant les consignes de l'organisation.

19 PROCEDURE EN CAS DE NEUTRALISATION DE LA COURSE

En cas d'incident qui aurait lieu pendant l'ascension de la tour Eiffel, le PC Course prendra la décision de neutraliser la course et en informera tous les membres de l'organisation présents situés tout au long du parcours.

Les coureurs engagés dans les escaliers seront stoppés par les membres de l'organisation au niveau du tapis de chronométrage et attendront les instructions du PC Course.

Lorsque l'incident est terminé, la course sera relancée en simultané au niveau des tapis de chronométrage situés sur chacune des plates-formes.

Le temps maximum cumulé des différents arrêts ne peut excéder 1h. Dès ce cumul de temps atteint, l'organisation prendra la décision d'arrêter la course et d'en informer les coureurs. Ces derniers devront alors rejoindre la salle Gustave Eiffel en suivant les instructions de l'organisation.

20 PENALISATION – DISQUALIFICATION

Les départs seront donnés à la manière d'un contre-la-montre suivant un ordre établi par l'organisation et seront communiqués aux coureurs au moment du retrait de leur dossard. **Le participant absent à l'horaire de départ qui lui sera indiqué sera automatiquement disqualifié et ne pourra prétendre à partir à un autre horaire que celui initialement établi.**

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire, la bonne tenue de la course et, plus généralement, le respect du règlement (Bonne visibilité du dossard, etc...).



Il est strictement interdit d'entrer en contact physique, de n'importe quelle manière, avec tout autre concurrent sur l'intégralité du parcours. Le doublement de tout autre concurrent doit se faire uniquement par l'extérieur. Tout manquement à ces règles sera signalé au PC Course qui sera seul juge de la pénalité à infliger au coureur (pénalité de temps : 5 minutes par dépassement illicite / disqualification).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

L'affichage ou l'exhibition de marques, sponsors, ou partenaires en dehors de la tenue de course étant strictement interdit dans l'enceinte de la tour Eiffel, l'organisateur est en charge de faire respecter cette règle. De ce fait, son non-respect entraînera une disqualification immédiate et irrémédiable. De plus, le concurrent concerné ne pourra prétendre s'inscrire aux futures éditions de La Verticale de la tour Eiffel[®] ni à celles de l'EcoTrail de Paris Ile de France[®]

Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Port du dossard non-conforme,
- Non-port du bracelet,
- Non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- Non-assistance à un concurrent en difficulté,
- Affichage et exhibition, sous n'importe quelle forme, de marques, sponsors, ou partenaires, dans l'enceinte de la tour Eiffel,
- Port de matériel ou d'objet : ex : appareil photo, téléphone, caméra,...

21 RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

22 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de La Verticale de la tour Eiffel[®]. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par la SAS Eco-Trail Organisation.

23 JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la



course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

24 MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la course en cours, voire de modifier les horaires de la manifestation. Les départs pourront être reportés de deux heures au maximum, au-delà, ils seront annulés.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable de la course, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

25 ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée des épreuves. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme : <http://www.athle.fr/>

26 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Une remise de trophées récompensant les 3 meilleurs temps (classement homme et classement femme) sera organisée dans le salon Gustave Eiffel. Un cadeau « Finisher » sera remis à chaque participant arrivé au sommet de la tour Eiffel, un buffet sera à la disposition des participants au Stade Emile Anthoine (zone de remise des dossards).

27 SOUTIEN

La Verticale de la tour Eiffel® est une incitation à la pratique sportive initiée dans le cadre des valeurs de solidarité de l'EcoTrail Paris Ile de France®, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des associations militant pour les mêmes causes.

De ce fait, il a été décidé que l'organisation reverserait l'intégralité des sommes des pré-inscriptions des personnes n'ayant pas été tirées au sort à une association caritative (déduction faite des frais d'inscription : 1 euro).

28 DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à La Verticale de la tour Eiffel®, chaque participant autorise expressément la SAS EcoTrail Organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de La Verticale de la tour Eiffel® en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection



actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

29 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ECOTRAIL ORGANISATION est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par ECOTRAIL ORGANISATION, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site www.traildeparis.runforyou.fr, propriété de RUN FOR YOU mandatée par ECOTRAIL ORGANISATION ;
- (ii) utilisées par ECOTRAIL ORGANISATION qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

29.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : ECOTRAIL ORGANISATION, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : Hervé Pardailhe (hpardailhe@ecotrailorga.fr).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

29.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par ECOTRAIL ORGANISATION :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).



Par ailleurs, nous ou RUN FOR YOU sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

29.3 Finalités du traitement

ECOTRAIL ORGANISATION utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par ECOTRAIL ORGANISATION,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'évènement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'ECOTRAIL ORGANISATION et autres formes de services connexes ;
- envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par ECOTRAIL ORGANISATION ou un organisateur tiers ;
- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

29.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

29.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes d'ECOTRAIL ORGANISATION (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d'ECOTRAIL ORGANISATION qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d'ECOTRAIL ORGANISATION (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

ECOTRAIL ORGANISATION demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'événement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site Ecotrail.com ;
- à l'issue de l'événement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site Ecotrail.com ; lesdits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION -33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'événement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y



être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par ECOTRAIL ORGANISATION.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

29.6 Offres commerciales

ECOTRAIL ORGANISATION et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

29.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par ECOTRAIL ORGANISATION et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, ECOTRAIL ORGANISATION ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, ECOTRAIL ORGANISATION s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.



Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>). Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

29.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles d'ECOTRAIL ORGANISATION — 33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

29.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site www.paris.ecotrail.com